



ORDRE DU JOUR

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

**Le mardi, 23 octobre 2018
à 18h30**

1. **Ouverture de la séance**
2. **Adoption de l'ordre du jour**
3. **Retour sur les résolutions et règlements non approuvés par le maire**

4. **Retour sur la période de questions de la dernière séance**
5. **Procès-verbaux**
 - 5.1 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 1^{er} octobre 2018.
6. **Administration générale, greffe, affaires juridiques**
 - 6.1 Fusion du Comité culture, sport et loisirs et du Comité action communautaire et économie sociale (20181013-777)
 - 6.2 Remerciements à monsieur Benoit Lemay
 - 6.3 Prolongation du protocole d'entente avec la Corporation du festival de montgolfières de Saint-Jean-sur-Richelieu inc. (20180922-721)
 - 6.4 Journée de formation de l'Association québécoise d'urbanisme (20180929-747)
 - 6.5 Remerciement pour les activités estivales
 - 6.6 Mandat à une firme d'avocats – Expropriation d'une servitude d'utilité publique – Partie du lot 6 115 040 du cadastre du Québec (20181020-790)

7. **Finances municipales**

- 7.1 Ratification des listes des comptes à payer et / ou d'opérations bancaires
- 7.2 Approbation des prévisions budgétaires 2018 amendées de l'Office municipal d'habitation Haut-Richelieu (OMH) (20180915-681)
- 7.3 Emprunt au fonds de roulement pour l'acquisition d'outils technologiques pour les préventionnistes au Service de sécurité incendies. (20180922-719)
- 7.4 Dépôt du rapport de l'état comparatif des revenus et des charges pour l'exercice financier 2018 vs l'exercice financier 2017, et révision de la projection budgétaire de l'année 2018 (20180929-743)
- 7.5 Versement d'aides financières à divers organismes (20180825-655 et 20181006-764)
- 7.6 Approbation des prévisions budgétaires 2019 du transport adapté aux personnes handicapées. (20181013-782)
- 7.7 Affectation des sommes requises pour le financement du programme Rénovation Québec – Ville de Saint Jean sur Richelieu 2018-2019 (20180825-641)

8. **Ressources humaines**

- 8.1 Embauche temporaire pour le poste de Commandant aux normes professionnelles, méthodes et développement de projets au Service de police (20180922-727)
- 8.2 Embauche temporaire pour le poste de Chef de division - Conseil communications (20180929-738)
- 8.3 Adoption d'une politique pour prévenir et contrer le harcèlement au travail et promouvoir la civilité (20181006-750)
- 8.4 Modification de l'organigramme du Service des ressources humaines (20181013-779)
- 8.5 Nomination au poste de conseiller aux ressources humaines au Service des ressources humaines (20181013-780)
- 8.6 Signature d'une entente de fin d'emploi
- 8.7 Embauche d'un chef de Division prévention au Service de sécurité incendie (20181006-753)

9. **Loisirs et bibliothèques**

- 9.1 Fermeture de rue pour l'activité familiale le Champ des Monstres (20181006-751)
- 9.2 Diverses autorisations pour la tenue du Défilé du père Noël du Vieux-Saint-Jean (20180929-746)
- 9.3 Reconnaissance de l'organisme Les Amis de l'église patrimoniale de L'Acadie. (20180929-745)

- 9.4 Signature d'une entente de collaboration et d'intervention dans le cadre du projet RADAR (Réseau Actif de Dépistage des Aînés à Risque) du Centre d'écoute Montérégie (20181006-765)

10. **Infrastructures et gestion des eaux**

- 10.1 Octroi des contrats suivants :

- 10.1.1 SA-205-IN-18 Travaux de remplacement de la toiture à la station d'épuration. (20180929-737)
- 10.1.2 SA-224-IN-18 Réfection du système de pompage pluvial du poste Saint-Maurice (20180721-570)
- 10.1.3 SA-233-IN-18 Travaux de remplacement de ventilateurs à la station d'épuration (20180915-704)

- 10.2 Dépenses supplémentaires à l'égard du contrat accordé à la firme GBI-Experts-Conseils inc. pour la rédaction de plans et devis pour le remplacement des équipements de désinfection UV, à la station d'épuration (20180922-716)

- 10.3 Dépenses supplémentaires à l'égard des travaux de mise à niveau du poste de pompage d'eau brute à l'usine de filtration rive ouest (20181006-758)

11. **Toponymie et circulation**

- 11.1 Modification du numéro civique de la propriété située au 107, Route 104 (20180929-748)
- 11.2 Limitation du stationnement sur rue - Rues Marc, Senécal et De Lauzon (20181013-769)

12. **Travaux publics**

- 12.1 Octroi du contrat suivant :

- 12.1.1 SA-2538-TP-18 Fourniture et livraison de six (6) autopatrouilles neuves 2018 ou plus récentes de marque Dodge, modèle Charger (20180929-735)
- 12.1.2 SA-2550-TP-18 Fourniture d'un chargeur sur roues (20181006-767)

- 12.2 Dépôt d'une demande de certificat d'autorisation pour l'entreposage de sacs de sable au dépôt Caldwell (20181006-749)

13. **Sécurité publique**

- 13.1 Adoption du plan municipal de sécurité civile (PMSC) (20181006-766)
- 13.2 Entente de prêt de personnel à la sûreté du Québec (20181013-785)

14. Urbanisme

14.1 Étude et décision relatives à diverses demandes de dérogation mineure

- 14.1.1 DDM-2018-4336 Marcel Comeau - Immeuble situé au 409, 3^e Rang (20180915-684)
- 14.1.2 DDM-2018-4341 Gestion Roy Frégeau Inc - Lots 4 519 964 et 4 519 965, rue Lapalme (20180825-647)
- 14.1.3 DDM-2018-4344 Habitations Énergik - Immeuble situé au 130, rue Saint-Antoine (20180915-690)
- 14.1.4 DDM-2018-4348 Hélène Frégeau - Immeuble situé au 641, chemin des Patriotes Est (20180825-653)
- 14.1.5 DDM-2018-4353 Richard Vallières - Immeuble situé au 601, 6^e Avenue (20180915-694)
- 14.1.6 DDM-2018-4356 Tommy Genest - Immeuble situé au 30, rue de la Fleur-de-Lys (20180915-687)
- 14.1.7 DDM-2018-4370 Succession Angelo Blasi / Démosthène Blasi - Immeuble situé au 587, rue Saint-Laurent (20180922-731)

14.2 Étude et décision relatives à une demande d'usage conditionnel

- 14.2.1 UC-2018-4355 Karine Lafrance – Immeuble situé au 2 500, chemin de la Bataille (20180915-688)

14.3 Étude et décision relatives à divers plans d'implantation et d'intégration architecturale

14.3.1. Divers plans d'implantation et d'intégration architecturale :

- PIA-2018-4322 9141-0787 Québec Inc. – Lot 5 980 272, situé sur la Rue Théodore-Bécharde (20181006-759)
- PIA-2018-4331 Pépinière Brown 1981 Inc. / Josée Bissonnette – Immeuble situé au 54, rue de la Pépinière (20181006-762)
- PIA-2018-4364 Patrick Turbide – Immeuble situé au 331, boulevard Saint-Luc (20181013-773)
- PIA-2018-4377 Jacques Gagné – Immeuble situé au 56, rue Saint-Jacques (20181006-756)
- PIA-2018-4380 Richard Limoges – Lot 5 866 649, sur la rue Théodore-Bécharde (20181006-757)

14.3.2. PIA-2015-3509 (retour) - Centre commercial St Luc St Jean - Immeuble situé au 1225, rue Douglas (20181013-774)

14.3.3 PIA-2018-4296 (retour) Habitation Énergik inc. – Immeuble constitué du lot 4 636 012 du cadastre du Québec et situé sur la rue Sainte Thérèse

14.4 Adoption du second projet des règlements suivants :

14.4.1 Règlement n° 1703

« Règlement modifiant le règlement de zonage n°0651, et ses amendements, dans le but d'autoriser le remplacement d'un escalier extérieur dérogatoire protégé par droit acquis sous certaines conditions »

14.4.2 Règlement n° 1710

« Règlement modifiant :

- le règlement de zonage n° 0651, et ses amendements, dans le but :
 - d'autoriser certains usages de la classe « Service municipal ou gouvernemental » du groupe Communautaire (P) dans les zones C-1859 et C-1052;
 - d'agrandir la zone C-1859 à même une partie de la zone H-1879 afin de procéder à une correction mineure des limites de ces zones;
- le règlement n° 0945 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.), et ses amendements, dans le but d'ajouter un secteur de PIIA « Projets intégrés commerciaux » à même une partie des secteurs « Bordures autoroutières » et « Artères commerciales ».

Ces zones sont situées de part et d'autre de la rue Douglas, entre le boulevard Saint-Luc et la rue du Béarn »

14.4.3 Règlement n° 1723

« Règlement modifiant :

- le règlement de zonage n° 0651, et ses amendements, dans le but :
 - d'agrandir la zone C-2623 à même une partie de la zone A-2586 et d'y retirer la classe d'usage « C7 » liée à la vente et au service pour véhicules de promenade;
 - d'agrandir la zone H-2500 à même une partie de la zone A-2586 afin d'apporter une correction mineure aux limites de zones.
- Le règlement n° 0945 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.), et ses amendements, dans le but d'agrandir un secteur de PIIA « Projets intégrés commerciaux ».

Les zones visées sont situées sur le boulevard Saint-Luc à l'ouest du chemin Saint-André »

14.4.4 Règlement n° 1724

« Règlement modifiant :

- le règlement de zonage n° 0651, et ses amendements, dans le but d'autoriser l'agrandissement de la zone I-1774 à même une partie de la zone H-1564 et le remplacement de son affectation principale pour l'affectation habitation (H).

- le règlement n° 0945 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.), et ses amendements, dans le but d'ajouter un secteur de PIIA « Projets intégrés résidentiels » à même une partie du secteur de PIIA « Vieux Saint-Jean, Vieux-Iberville, Vieux-L'Acadie et bâtiments patrimoniaux ».

Cette zone est délimitée à l'est par la rue Collin, au sud par la voie ferrée du Canadien Pacifique et à l'ouest par la rue Bouthillier Nord »

14.4.5 Règlement n° 1728

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651, et ses amendements, dans le but d'autoriser la création d'une nouvelle zone à même une partie de la zone H-2636 de manière à y autoriser l'habitation bifamiliale isolée;

Cette zone est située à l'ouest de la rue Jean-Talon entre les rues Massé et de la Fleur-de-Lys »

14.4.6 Règlement n° 1729

« Règlement modifiant le règlement de zonage n°0651, et ses amendements, dans le but :

- d'ajouter une profondeur maximale pour un bâtiment dont l'usage est compris dans le groupe habitation (H), à l'exception des classes d'usages unifamilial, bifamilial et maison mobile;
- d'agrandir la zone H-5505 à même une partie de la zone H-5528 afin d'apporter une correction mineure aux limites de ces zones;
- de modifier la largeur minimale d'un lot pour l'usage trifamilial du groupe habitation (H) dans les zones H-1688 et H-5505 »

14.5 Adoption du premier projet des règlements suivants :

14.5.1 Règlement n° 1734

« Règlement modifiant :

- le règlement de zonage n° 0651, et ses amendements, dans le but de modifier certaines normes relatives à la superficie minimale d'un bâtiment dans la zone H-2785, cette zone est située sur les rues Sainte-Thérèse et Baillargeon, au nord de la rue des Peupliers;
- le règlement n° 0945 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.), et ses amendements, dans le but d'assujettir certaines interventions au secteur de P.I.I.A « Baillargeon » et d'y ajouter des critères en lien avec l'aménagement de terrain et la conservation des arbres »

14.5.2 Règlement n° 1735

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651, et ses amendements, dans le but d'ajouter l'usage multifamilial de 4 logements et les dispositions qui s'y rapportent dans la zone H-3131.

Cette zone est située sur la 3^e Avenue, la 4^e Avenue et la 5^e Avenue, à l'est de la 4^e Rue »

14.6 Adoption des projets de règlements suivants :

14.6.1 Règlement n° 1736

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651, et ses amendements, dans le but de modifier l'article 447 pour autoriser les travaux de réhabilitation, de remplacement d'infrastructures, de pavage et de rehaussement de la rue Poirier, et ce, en conformité au Schéma d'aménagement et de développement de la MRC du Haut-Richelieu »

14.6.2 Règlement n° 1737

« Règlement modifiant :

- le règlement de permis et certificats n° 0654 et ses amendements, dans le but de modifier la tarification relative aux enseignes, à certains travaux sur un bâtiment principal ainsi que la dimension d'un bâtiment accessoire nécessitant un permis ;
- le règlement modifiant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architectural (PIIA) n° 0945 et ses amendements, dans le but de modifier la dimension d'un bâtiment accessoire assujetti à ce règlement »

14.7 Étude et décision relatives à une demande d'approbation d'un plan de développement

14.7.1 APD-2015-3556 Approbation d'un projet de développement – Secteur de la rue Bella (20180929-740)

14.8 Étude et décision relatives à une demande de modification aux règlements d'urbanisme :

14.8.1 MRU-2018-4246 Zone H-1800 (1345, rue Jacques-Cartier Sud) (20180922-722)

14.9 Appui au projet de protection des bandes riveraines agricoles de la Montérégie de la Fédération de l'Union des producteurs agricoles (UPA – Montérégie) (20180915-708)

14.10 Demande à la MRC du Haut-Richelieu de procéder au nettoyage des cours d'eau Lamarre et Paradis (20180929-744)

14.11 Appui au Mouvement écologique du Haut-Richelieu pour effectuer les démarches concernant la proposition de l'agrandissement de l'aire de concentration d'oiseaux aquatiques (ACOA) de la rivière Richelieu ainsi que pour la demande de reconnaissance comme Zone importante pour la conservation des oiseaux (ZICO) (20180915-707)

14.12 Appel de la décision du comité sur les demandes de démolition à l'égard de l'immeuble situé au 2237, Route 133 (20181006-755)

14.13 Nomination au Comité consultatif de l'urbanisme

14.14 Dépôt d'une demande de soutien financier au programme Climat municipalités – Phase 2 / Volet 2 (20181006-768)

15. **Transport et mobilité urbaine**

15.1 Tarification du service de transport collectif et adapté pour l'année 2019 (20181013-770)

16. **Avis de motion**

16.1 Règlement n° 1658

« Règlement autorisant :

- la confection de plans et devis la configuration de l'intersection des boulevards du Séminaire Nord, Saint-Joseph et la rue Toupin ;
- la confection des plans et devis pour la configuration de l'intersection du chemin des Patriotes Est et de l'Avenue Conrad-Gosselin de même que la mise en place d'une piste multifonctionnelle sur une section de l'avenue Conrad-Gosselin ;

décrétant une dépense de 179 000\$ et un emprunt à cette fin »

17. **Règlements**

17.1 Règlement n° 1684

« Règlement modifiant le règlement n° 0945 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.), et ses amendements dans le but :

- d'assujettir la zone C-5519 au secteur de P.I.I.A « Bordures autoroutières », à l'exception des bâtiments de la classe unifamiliale du groupe habitation (H) ;
- dans le secteur de P.I.I.A. « Bordures autoroutières » de ne plus assujettir les interventions qui concernent la classe unifamiliale du groupe habitation (H).

La zone C-5519 est située sur la rue de la Pépinière et est adjacente à l'autoroute de la Vallée-des-Forts, dans le secteur Saint-Athanase »

17.2 Règlement n° 1701

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651, et ses amendements, dans le but :

- d'ajouter, dans la zone H-3060, la classe « Multifamiliale » de 4 à 6 logements et de 8 logements du groupe habitation (H) ainsi que les normes s'y rapportant;
- de retirer, dans cette zone, les classes 1, 2 et 3 du groupe commerce et service (C);
- d'agrandir la zone H-3111 à même une partie de la zone H-3060 afin de procéder à une correction mineure des limites de ces zones.

Lesdites zones sont délimitées par le boulevard d'Iberville à l'est, la rue Catherine à l'ouest, l'avenue Lareau au nord et la rue Lefort au sud »

17.3 Règlement n° 1702

« Règlement modifiant le règlement n° 0945 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.), et ses amendements, dans le but :

- d'assujettir la zone H-3060 au secteur de P.I.I.A « Habitations multifamiliales »;

- de ne plus assujettir les interventions qui concernent la classe unifamiliale du groupe habitation (H) dans le secteur de PIIA « Habitations multifamiliales ».

Ladite zone est située en bordure du boulevard d'Iberville, à proximité de l'avenue Lareau »

17.4 Règlement n° 1705

« Règlement modifiant le règlement n° 1125 édictant un code d'éthique et de déontologie des employés municipaux »

17.5 Règlement n° 1712

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651, et ses amendements, dans le but d'ajouter le groupe d'usage « Communautaire (P) » à l'exception de la classe d'usage « Lieux de détention » dans la zone P-1842.

Ladite zone est située sur la rue Turgeon, à l'intersection de la rue Saint-Eugène, dans le secteur Saint-Jean »

17.6 Règlement n° 1715

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651, et ses amendements, dans le but d'autoriser l'agrandissement des zones H-2189 et H-2726, à même une partie de la zone H-2167.

Lesdites zones sont situées dans le secteur des rues Jean-Talon, Claire et Dextrateur, dans le secteur Saint-Luc »

17.7 Règlement n° 1722

« Règlement modifiant le Plan d'urbanisme n° 0650, et ses amendements, dans le but :

- d'agrandir l'aire d'affectation du sol « H1- Habitation urbaine », à même une partie de l'aire d'affectation du sol « A1- Agriculture intensive »;
- d'ajouter une aire d'affectation du sol « A3 – Agriculture zone de consolidation urbaine », à même une partie de l'aire d'affectation du sol « A1- Agriculture intensive »;

Le secteur visé est situé sur le boulevard Saint-Luc à l'ouest du chemin Saint-André »

17.8 Règlement n° 1726

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651, et ses amendements, dans le but d'instaurer des normes écologiques, soit :

- ajouter des normes relatives à l'aménagement de supports à vélo dans les zones du groupe commerce et service (C), industrie (I) et communautaire (P);
- permettre le recouvrement d'une aire de stationnement ou d'un espace de chargement ou de déchargement de pelouse renforcée, de pavage poreux ou de pavage constitué d'un liant d'origine végétale, et ce, dans toutes les zones du groupe habitation (H), commerce et service (C), industrie (I) et communautaire (P);
- fixer à 18 mois pour les zones du groupe habitation (H) et à 36 mois pour zones du groupe commerce et service (C), industrie (I) et communautaire (P), le délai prescrit pour l'obligation de surfacage d'une aire de stationnement;

- autoriser, pour tous les nouveaux bâtiments principaux et certains remplacements de revêtement de toiture dans les zones du groupe habitation (H), commerce et service (C), industrie (I) et communautaire (P), dont la pente de toit est faible, seulement les toits végétalisés et les revêtements de couleur blanche ou ayant un indice de réflectance solaire élevé, et de prohiber, pour certains usages, les "membranes goudronnées multicouches ou de bitume";
- préciser que la pelouse synthétique est prohibée dans les zones du groupe habitation (H), commerce et service (C), industrie (I) et communautaire (P), sauf pour les terrains sportifs;
- autoriser les potagers en cour avant dans les zones du groupe commerce et service (C) et les autoriser comme usage accessoire dans toutes les cours dans les zones du groupe industrie (I) et communautaire (P);
- augmenter la superficie de verdure sur les terrains compris dans les zones du groupe habitation (H), commerce et service (C), industrie (I) et communautaire (P);
- préciser les normes relatives à l'abattage, à la plantation, à la protection et à l'entretien des arbres;
- spécifier que les "conteneurs et sites d'entreposage pour déchets ou matières récupérables" doivent être semi-enfouis dans les zones du groupe commerce et service (C), communautaire (P);
- autoriser l'installation d'un capteur solaire sur un bâtiment principal, un bâtiment accessoire ou fixé au sol sous certaines conditions;
- supprimer les dispositions liées à la catégorie de zone « U » dans les zones C-1026, C-1052, C-1055, C-1859 et P-2206, afin d'étendre les exigences de cette catégorie de zone à l'ensemble du territoire, variant selon les usages et selon la superficie des terrains »

17.9 Règlement n° 1727

« Règlement modifiant le règlement n° 0200 sur le traitement des membres du conseil afin d'actualiser les dispositions relatives à l'allocation de transition »

18. **Correspondance et dépôt de documents au conseil municipal**

- 18.1 Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue 22 août 2018.
- 18.2 Certificats de la procédure d'enregistrement tenue à l'égard des règlements 1714, 1721 et 1730.
- 18.3 Amendement à la déclaration d'intérêts pécuniaires de madame la conseillère Maryline Charbonneau – Acquisition de l'immeuble situé au 712, rue Lemoyne.
- 18.4 Liste des personnes embauchées par le directeur du Service des ressources humaines pour la période du 1^{er} septembre au 30 septembre 2018
- 18.5 Registre cumulatif pour la période de janvier à septembre 2018

19. **Période de questions**

20. **Communications des membres du conseil municipal au public**

21. **Levée de la séance**